

MONUMENT DE PURY DES RÉPONSES APRÈS LA POLÉMIQUE

Voir l'Histoire en face

De l'art, une plaque explicative, de la pédagogie, le tout dans une veine inclusive: la Ville de Neuchâtel, par ses autorités exécutive et législative, répond aux deux pétitions concernant la statue de Pury par un ambitieux plan d'actions. Objectif, mieux faire connaître le passé de la cité et lutter au présent contre le racisme et les discriminations. → PAGES 2 ET 3



L'édito

La forêt: atout climatique pour Neuchâtel

MAURO MORUZZI

Conseiller communal

Dicastère du développement durable,
de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie



Un été inoubliable, mais pas comme on l'aurait voulu: froid, pluvieux, marqué par le désastre de Cressier et la montée inquiétante des eaux du lac (*lire en page 13*).

La Ville s'en est sortie avec plus de peur que de mal. Trois raisons à cela. D'abord, le travail extraordinaire réalisé par les services communaux, parfaitement coordonnés entre eux, mais aussi avec les autorités cantonales neuchâteloises et celles de nos voisins. Bravo à la sécurité publique, aux pompiers et pompières, aux ingénieur-e-s et aux technicien-ne-s des infrastructures et de la STEP, aux spécialistes des arbres des Parcs et promenades. Ou encore à nos collègues de la communication, qui ont informé et rassuré la population au jour le jour. Ensuite, nous avons eu de la chance: la pluie et la crue ont cessé avant que la situation ne devienne dramatique. Mais ne nous berçons pas d'illusion: les phénomènes climatiques extrêmes deviennent de plus en plus fréquents et rapprochés. Pour les contrer, nous n'avons pas d'autre choix que d'adapter nos habitudes de consommation et de mobilité, tout en mettant le paquet pour développer des solutions alternatives innovantes.

Enfin, nous avons à Neuchâtel un trésor incroyable: la forêt et les espaces verts. Nos arbres captent le CO₂, dispensent de l'ombre, abritent une biodiversité vitale. La forêt empêche les glissements de terrain, ralentit ou prévient le ruissellement de l'eau et atténue les effets du dérèglement climatique: elle a joué son rôle cet été. Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, au nord des Alpes, Neuchâtel est, parmi les plus grandes villes du pays, la plus boisée de toutes: 54% de territoire couvert de forêt. Un attrait de plus pour notre cité, et non des moindres, pour les années à venir. ●

Dans ce numéro

FÊTE DES VOISIN-E-S

**Une édition qui fleurit bon
les vendanges**

→ PAGE 5

ZONE PIETONNE

**Des bancs astucieux
et conviviaux**

→ PAGE 10-11

LE COIN DES CURIEUX

L'actualité des musées

→ PAGE 19

STATUE DE PURY UN PLAN D'ACTIONS, QUI VA BIEN AU-DELÀ DE LA POSE D'UNE PLAQUE EXPLICATIVE

Faire toute la lumière sur le passé



Une plaque explicative sera posée devant la statue de Pury et un appel à projets sera lancé ces prochaines semaines pour la faire dialoguer avec des installations artistiques. PHOTO: BERNARD PYTHON

Un an après le dépôt de deux pétitions, la Ville de Neuchâtel répond au débat autour de la statue de David de Pury par un plan d'actions de longue haleine, qui vise à mieux faire connaître les marques mémorielles présentes dans les rues, tout en luttant contre les discriminations.

Eté 2020: la mort de George Floyd engendre une vague de protestations antiracistes dans le monde. Plusieurs monuments associés aujourd'hui à l'esclavagisme et au colonialisme vacillent. A Neuchâtel, une pétition demande le retrait de la statue de David de Pury, un négociant du XVIII^e siècle établi à Lisbonne, qui doit en partie sa fortune à l'exploitation d'esclaves.

Elle en déclenche une deuxième, qui demande a contrario le maintien, assorti d'une plaque explicative, de ce monument érigé en 1855 en mémoire de cet homme qui a légué à sa ville natale une fortune considérable.

Pour répondre à ce sujet sensible, le Conseil communal a décidé, fait inédit dans l'histoire institutionnelle récente, de travailler main dans la main avec la commission Culture, intégration et cohésion sociale du Conseil général (CICS). « Cette volonté de trouver une position commune illustre le sérieux avec lequel nous considérons ces problématiques de société », a souligné devant la presse la présidente de la Ville, Violaine Blétry-de Montmollin.

« Nous ne voulions pas surfer sur l'écume des pétitions, mais aller au fond des choses, dans l'idée de fonder une société plus juste et inclusive, dans laquelle chacun-e trouve sa place, sans discrimination », a relevé de son côté le

Les deux pétitionnaires satisfaits

« Nous apprécions les efforts de la Ville pour sensibiliser la population à l'histoire et aussi aux discriminations encore très présentes dans la société. Bien que notre objectif initial, le retrait de la statue, ne soit pas atteint, notre pétition a permis de faire un pas dans la bonne direction », a relevé Faysal Mohamad Mah, du Collectif pour la mémoire.

Représentant du comité à l'origine de la pétition « Pour le respect de notre histoire », Philippe Haeblerli a également pris connaissance avec satisfaction du rapport des autorités communales. « Nous ne pensons pas opportun d'interférer dans l'histoire. Les démarches initiées favoriseront en outre la cohésion sociale des habitants de notre commune, qui a une tradition de Ville ouverte et accueillante pour toutes les communautés ». ●

conseiller communal en charge de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, Thomas Facchinetti. Un groupe de travail de la Ville a planché sur le dossier pendant un an, à l'écoute des pétitionnaires et des communautés afro-descendantes.

Le rapport d'information qui sera soumis le 6 septembre au Conseil général dépasse ainsi la seule question de la statue, avec le souhait d'apporter également des réponses à des problématiques plus larges et la volonté de se confronter pleinement au passé. «Il s'agit d'assumer les héritages historiques, y compris les aspérités et les facettes sombres ou contestables des marques mémorielles présentes dans nos rues, tout en rendant largement accessibles les nouvelles connaissances historiques», a résumé la conseillère générale Mireille Tissot-Daguette, présidente de la CICS.

À COURT TERME : DE L'ART ET DES EXPLICATIONS

La statue de Pury restera donc en place, mais sera complétée, courant 2022, d'installations artistiques, visuelles ou sonores, dans l'idée d'amener un degré de compréhension supplémentaire au monument en le mettant en regard avec des œuvres reflétant les sensibilités actuelles. Un appel à projet sera lancé ces prochaines semaines et encouragera des expressions d'artistes afro-descendant-e-s. Une plaque explicative sera par ailleurs posée.

Rentrée chargée pour le Conseil général

Outre ce rapport d'information, le Conseil général devra se prononcer lundi sur un investissement de 6,2 millions pour l'achat, l'installation ou la transformation de conteneurs enterrés et de points de collecte de quartier à Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin, ainsi que l'acquisition de camions de ramassage supplémentaires à motorisation électrique. Une autre enveloppe, de 3,3 millions, est destinée à renouveler une partie du parc de machines et véhicules de la Voirie et des Parcs et Promenades, avec la volonté, ici aussi, de favoriser les modèles électriques.

Le remplacement de la pelouse synthétique de Pierre-à-Bot est également à l'ordre du jour, de même que la reprise, par la Ville, de la structure parascolaire de Valangin «Les Guillemets», afin d'en assurer la pérennité. Enfin, un crédit de 3 millions est sollicité pour le remplacement de la passerelle piétonne attenante au viaduc ferroviaire de Serrières, qui doit être élargi. ●

Le texte, qui a reçu l'aval des pétitionnaires et d'historien-ne-s de l'Université de Neuchâtel, présentera David de Pury dans son contexte historique, sans rien occulter les controverses autour de l'origine de la fortune. Un QR Code renverra à des informations plus détaillées et à l'actualité de la recherche. Des plaques similaires seront apposés ultérieurement sur d'autres bâtiments, dont les anciens propriétaires étaient liés au commerce triangulaire, à l'esclavage ou à l'abolitionnisme.

À MOYEN TERME : UN PARCOURS MULTIMÉDIA

Le plan d'actions prévoit également des mesures à plus long terme. La Ville de Neuchâtel entend ainsi soutenir et valoriser la recherche

historique, en favorisant la diffusion des connaissances et en mettant sur pied un parcours pédagogique multimédia sur son passé colonial, à destination du grand public et des écoles. Des historiens ont par ailleurs été mandatés pour préparer cent notices biographiques de personnes au parcours peu ordinaire et significatif de la diversité, que l'histoire a souvent négligé. «Ce répertoire, qui comprendra également de nombreuses femmes, fera l'objet d'une publication et pourra fournir des exemples pour la désignation de nouvelles rues», a précisé la conseillère générale Marie-Emilienne Perret, membre de la CICS.

Enfin, la Ville envisage de réaménager d'ici dix ans la place Pury, afin de lui permettre de redevenir une vraie belle place publique. ●



Le Conseil communal in corpore, les membres de la commission Culture, intégration et cohésion du Conseil général, les représentants des pétitionnaires et le chancelier de la Ville, à l'issue de la conférence de presse. PHOTO: DAVID MARCHON

PRIX DE LA CITOYENNETÉ APPEL À CANDIDATURES POUR LA HUITIÈME ÉDITION

Valoriser l'engagement citoyen

Pour la huitième année consécutive, la Ville de Neuchâtel remettra fin novembre son Prix de la citoyenneté à une personne ou un groupe qui se sera distingué par la réalisation d'une action dans les domaines de l'entraide, de la solidarité, du vivre-ensemble et, nouveauté, de la durabilité. Les candidatures sont ouvertes.

Lancé en 2014 pour valoriser l'engagement citoyen, le Prix de la citoyenneté «prend encore plus de sens dans un contexte marqué par des crises multiples, que ce soit cette interminable pandémie ou les bouleversements climatiques, qui, malgré le soutien gouvernemental, comportent également des effets de précarisation de la société», souligne le conseiller communal Thomas Facchinetti, en charge de la cohésion sociale. C'est ainsi que les autorités de la commune fusionnée ont souhaité donner une nouvelle identité visuelle à ce prix et l'élargir aux engagements de plus en plus nombreux de citoyen-ne-s dans les domaines de la durabilité et de la promotion et préservation de la biodiversité.

UN MOIS POUR PARTICIPER

L'objectif reste le même: il s'agit de mettre en valeur des initiatives spontanées, souvent peu médiatisées, mais qui contribuent à enrichir les liens sociaux et la qualité de vie.

S'il est de coutume de proposer la candidature d'un-e ami-e, proche, connaissance ou collectif répondant aux critères d'attribution, il est également possible de postuler en son nom propre. Le délai de postulation est fixé au 5 octobre. Les



Nathalie Ljuslin, déléguée à l'intégration interculturelle de la Ville, et Célia Roesti, chargée de projets au service de la cohésion sociale, dévoilent le nouveau visuel du Prix de la citoyenneté. PHOTO: DAVID MARCHON

dossiers de candidature sont à envoyer au service de la cohésion sociale, grâce au formulaire disponible sur le site internet de la Ville.

CÉRÉMONIE LE 22 NOVEMBRE

La cérémonie de remise de prix, qui s'inscrit dans le cadre de la Semaine européenne de la démocratie locale, aura lieu le 22 novembre à l'Hôtel de Ville, en présence du Conseil communal in corpore. La dotation du prix est de 5000 francs et sera remis ou partagé à un ou deux lauréat-e-s, accompagné d'une œuvre imaginée et réalisée par les étudiant-e-s de l'Académie de

Meuron.

L'an dernier, le jury composé de cinq personnalités issues des milieux associatif, médiatique, universitaire, et du Parlement des jeunes, avait décerné le prix aux associations «Un jour sans faim», qui a distribué plus de 1000 repas par semaine aux premières heures de la crise sanitaire, et «Be-Hôme», qui œuvre à l'inclusion des migrant-e-s en les mettant en relation avec des Neuchâtelois-es. ●

→ **Pour s'informer et s'inscrire:**

www.neuchatelville.ch/prix-citoyennete

FÊTE DES VOISIN-E-S DES NOUVEAUTÉS POUR LES DIX ANS DE LA MANIFESTATION

Une édition qui fleure bon les vendanges



Comme ailleurs en Suisse romande, la Fête des voisin-e-s aura lieu le 24 septembre à Neuchâtel. Fait inédit cette année, la Fête des vendanges s'associe à l'événement.

Que l'on habite Monruz, Valangin, les Cadolles ou le centre-ville, la Fête des voisin-e-s est l'occasion de mieux connaître ses voisin-e-s de palier ou d'immeuble, et, au final, de renforcer les liens et l'entraide de proximité. L'édition à venir marquera le dixième anniversaire de cette action neuchâteloise et revêtira une tonalité particulière puisque ce sera la première à se dérouler à l'échelle de la commune fusionnée. Des stands de promotion seront installés le samedi matin 4 septembre à Corcelles-

Cormondèche, Peseux, et au centre-ville de Neuchâtel.

Autre nouveauté, la Fête des vendanges, contrainte une nouvelle fois d'annuler son édition en raison des conditions sanitaires, a décidé de s'associer à l'événement, en collaboration avec Neuchâtel Vins et Terroir et les Caves de la Ville, un carton de trois crus de la région à chaque organisateur de Fêtes de voisin-e-s. Une belle manière de soutenir la branche!

Et ce n'est pas tout! Chaque triopack contient également un dépliant appelant à voter pour son vin préféré. Un appel à dons sera également lancé pour soutenir les sociétés ou associations sportives, culturelles ou sociales, privées de recettes et donc entravées dans leurs activités par l'annulation de la Fête des vendanges. ●

→ **Infos:** www.neuchatelville.ch/fetedesvoisins

INAUGURATION SÉRIE DE CONCERTS AU TEMPLE DU BAS

Le Temple du Bas reprend vie

Fraîchement rénové, le Temple du Bas sera fêté en musique samedi 4 et dimanche 5 septembre. Le programme s'annonce éclectique avec des concerts gratuits d'Afra Kane, de Carolina Katún, de la Société de musique, et le retour tant attendu de l'Ensemble Symphonique Neuchâtel. Un culte se tiendra dimanche matin.

« **N**ous avons souhaité ouvrir les festivités à la diversité, afin que les Neuchâtelois-e-s considèrent le Temple du Bas comme un lieu d'expression possible pour divers événements », indique le conseiller communal Thomas Facchinetti. Artistes contemporaines et musiciens classiques se succéderont sur scène. Les chanteuses Afra Kane et Carolina Katún ont bénéficié d'une bourse et d'une résidence artistique dans le cadre du programme d'accompagnement Covid-19 mis en place par la Ville de Neuchâtel. « Les deux artistes présenteront successivement un extrait de leur travail en résidence à la Case à chocs. Toutes deux ont déjà eu l'occasion de remonter sur scène cet été », explique Sylvain Ghirardi, chef du Service de la cohésion sociale. La Société de musique interprétera le Carnaval des animaux de Saint-Saëns dans un concert destiné aux familles, tandis que l'Ensemble Symphonique présentera la 5^e Symphonie de Beethoven. L'Association des Concerts de la Collégiale sera également de la partie pour un concert festif.

PASS SANITAIRE POUR UN SEUL CONCERT

Les festivités de réouverture du Temple du Bas se tiennent ce week-end, sur deux jours. La manifestation est ouverte à toutes et tous, moyennant une jauge réduite à 300 places. Le public est invité à assister aux concerts en position assise et le bar-caféteria au sous-sol sera fermé, en raison de l'impossibilité de consommer en position assise. Seule exception: le concert

de l'Ensemble Symphonique Neuchâtel du dimanche à 15h sera accessible sur présentation obligatoire d'un pass sanitaire valide et utilisera la pleine capacité du Temple du Bas. Une première depuis la rénovation de l'édifice! ● AK

Programme

SAMEDI 4 SEPTEMBRE

- 10 h Accueil et ouverture officielle
- 10 h 30 Concert pour les familles, de la Société de Musique: Saint-Saëns, Le Carnaval des animaux (durée: 1 heure).
- 15 h 30 Afra Kane: Voyage musical aux ambiances Afro-jazz palpitantes et aux sons doux et apaisants (durée: 1 heure).
- 18 h 30 Carolina Katún: Musique du monde croisant chansons latino-américaines et jazz (durée 45-55 minutes).

DIMANCHE 5 SEPTEMBRE

- 10 h Célébration du culte
- 15 h Ensemble symphonique Neuchâtel: Symphonie n° 5 en do mineur op. 67 de Ludwig van Beethoven. Misirlou (d'après la musique de Pulp Fiction), arrangement de J.-P. Labaste (durée: 45 minutes). Pass sanitaire à l'entrée!
- 17 h Société des Concerts de la Collégiale: Chants d'oiseaux (Musique pour chœur a cappella et pour orgue). Le Cortège d'Orphée, Besançon et Simon Peguiron, orgue (durée: 1 heure).



les travaux de rénovation se sont achevés au printemps. PHOTO: LUCAS VUITEL

FAMILLES RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE


Neuchâtel bon élève

Une étude de la commission fédérale pour les questions familiales (COFF) place Neuchâtel dans le trio de tête des villes les moins chères en matière d'accueil extrafamilial, parmi 13 communes de Suisse. Le résultat d'une politique familiale moderne qui tient compte de l'évolution de la société.

L'étude a pris plusieurs modèles familiaux. Elle a étudié séparément accueil préscolaire et accueil parascolaire. Pour deux enfants en âge préscolaire, pour le même revenu, le couple devra déboursier 3% de son revenu s'il vit à Genève (5% à Neuchâtel) contre 14% s'il vit à Sarnen ou 13% à St-Gall. Pour le foyer monoparental, ce sera 5% à Morges (9% à Neuchâtel) contre 20% à Anniviers, 19% à St-Gall. L'étude a calculé la charge nette en tenant compte des déductions fiscales.

La Ville de Neuchâtel se trouve dans le trio de tête pour la part du revenu en accueil préscolaire et parascolaire, pour les tarifs journaliers ainsi que pour la déduction fiscale des frais de garde. Notre canton se caractérise par ailleurs par une harmonisation qui n'existe dans nul autre: le même tarif appliqué dans toutes les structures et une même part parentale et communale en fonction du revenu.

QUELQUES NUANCES

L'étude fait apparaître les nombreuses forces de la politique d'accueil de la Ville et du canton, avec toutefois quelques nuances: alors que pour l'accueil parascolaire, les tarifs pratiqués à Neuchâtel sont très concurrentiels pour les deux types de ménage, le tarif maximal appliqué pour la pause de midi est le plus élevé de Suisse (40 francs). Il n'est que de 15 francs au maximum à Bâle et même 6 francs pour tout le monde à Zurich dans ce qui est encore un modèle très rare en Suisse: les écoles à horaire continu.

Cette étude confirme que la Ville et le canton de Neuchâtel se sont dotés d'une politique familiale moderne qui tient compte de l'évolution des familles et qui est, en comparaison nationale, exemplaire à bien des égards. ●

CINÉ-CONCERT UNE CRÉATION MUSICALE SUR DES COURTS-MÉTRAGES D'ÉPOQUE

Neuchâtel au temps des trams

Pour célébrer la fusion, l'association Le Péristyle nous fait voyager dans le passé avec un ciné-concert qui réunit des films d'époque des quatre anciennes communes, sur une création musicale pour piano du compositeur neuchâtelois Bertrand Roulet.

Dénichés dans les archives audiovisuelles du canton, avec le soutien du Département audiovisuel de la Bibliothèque de La Chaux-de-Fonds, les courts-métrages sélectionnés évoquent tout un pan d'histoire du XX^e siècle. La balade commence avec des images, rares, de la place du Port et de la place Pury, datant de 1908 et 1913. «On voit notamment marcher dans la rue des hommes en costume, tous coiffés d'un chapeau. C'est émouvant et très, très beau», relève la présidente de l'association Le Péristyle Anne Aymone de Chambrier, qui a imaginé ce ciné-concert avec l'aide du comité qui l'épaulait habituellement pour proposer des saisons musicales au Château de Cormondrèche.

VALANGIN DANS LES ANNÉES 1950

Le voyage se poursuit dans les années 1950, avec un court-métrage poétique d'Henry Brandt sur le bourg de Valangin et un film promotionnel sur le canton de Neuchâtel «qui en amusera plus d'un, avec les commentaires et la bande-son d'époque». Enfin, un montage de trois documentaires ravive le souvenir des tramways qui circulaient autrefois dans les quatre communes, dont le célèbre tram 3, fil rouge entre Neuchâtel et les villages de Peseux et Corcelles-Cormondrèche. Les moins jeunes d'entre nous s'en souviennent peut-être: c'est la dernière ligne à avoir été démantelée, à la fin des années 1970, pour être remplacée par des bus. Les films s'accompagnent d'une création musicale



Le ciné-concert ravive notamment le souvenir de la ligne 3, qui reliait Neuchâtel aux villages de Peseux et Corcelles-Cormondrèche. PHOTO: J.BAZIN, TRAINS, TRAMS ET FUNICULAIRES DE SUISSE

de Bertrand Roulet, que le compositeur et pianiste neuchâtelois interprétera en live, avec la complicité du violoniste Jean Siedler. La partition s'inspire des grands maîtres, en particulier de la musique française (dont Massenet et Bizet), mais aussi de Bach et de la musique baroque. «Des thèmes riches et des atmosphères orchestrales viennent ainsi illustrer ces films d'archives. Soyons clairs: il s'agit tout autant d'un concert illustré que d'un ciné-concert», souligne Anne Aymone de Chambrier.

UN SPECTACLE VOYAGEUR

Ce spectacle deux en un voyagera pendant le mois de septembre sur tout le territoire de la nouvelle commune. Le coup d'envoi sera donné ce vendredi

au Château de Cormondrèche, avant une représentation dimanche au hangar des trams de l'Evole, avec possibilité de rejoindre le bord du lac en tramway historique. Des représentations se tiendront également à Peseux et Valangin. Chaque concert sera introduit par un membre du de l'exécutif de la nouvelle commune fusionnée et suivi d'un apéritif, offert par la commune. ● AB

→ «Neuchâtel au temps des trams»

Ve 03.09 à 20h au Château de Cormondrèche
Di 05.09 à 16h30 et 18h30 au Hangar des trams de Neuchâtel
Sa 25.09 à 20h à la Salle de spectacle de Peseux,
Dj 26.09 à 18h au Château de Valangin
Réservations: www.chateau-cormondrèche.ch

FORMATIONS ET DÉCOUVERTES

Le nouveau programme de l'Université populaire est en ligne!



Apprendre le chinois, confectionner ses propres macarons, nettoyer sans polluer, écouter le chant des oiseaux: l'Université populaire neuchâteloise dévoile son programme de saison, qui s'ouvre fin septembre.

«Parmi les nouveautés, nous proposons plusieurs cours et conférences en lien avec la thématique de l'écologie et du développement durable», indique Jean-Luc Renk, président cantonal de l'Université populaire. Il s'agit notamment de comprendre comment fonctionnent l'énergie, l'agriculture biologique ou encore de mieux appréhender le phénomène des ouragans. «On oublie trop souvent que le canton de Neuchâtel abrite différents sites archéologiques. Plusieurs cours mettent en lumière ce patrimoine extraordinaire», relève Alain Schwab, secrétaire du comité cantonal.

Dans l'ensemble, le programme ressemble à celui de la saison dernière, interrompue prématurément à fin 2020, en raison de la pandémie. «Nous avons recontacté en priorité nos différent-e-s intervenant-e-s pour reconstruire les cours annulés ou reportés», précise Jean-Luc Renk. Malgré la situation incertaine, le comité de l'Université populaire encourage vivement la population à s'inscrire. Les cours se déroulent pour la plupart dans des salles de classe, où les consignes sanitaires sont aisément appliquées. Et même si le Covid-19 mène la vie dure à l'enseignement en présentiel, le comité cantonal n'en démord pas: «La vocation de l'Université populaire consiste à partager des connaissances tout en créant du lien social. Il s'agit avant tout d'un lieu de rencontre et d'échange». ●

→ Les inscriptions sont ouvertes et le programme complet disponible sur www.up-ne.ch

Quelques rendez-vous à venir

ÉCRITURE

« Décrire ma ville » : aux Neuchâtelois-es de prendre la plume

Faire raconter une ville par ses habitant-e-s, pour en saisir la mémoire vive, subjective : c'est le but de ce beau projet d'écriture participative, né en Valais et lancé cet été à Neuchâtel, avec le soutien notamment de la Ville. Souvenirs, anecdotes, lieux, portraits, impressions, poèmes, histoires drôles ou émouvantes, réelles ou fictives : vous avez jusqu'au 30 novembre pour participer. Besoin d'aide, ou de conseils pour la rédaction ? Les acteurs du projet sont à votre disposition ce samedi de 14 h à 16 h au Jardin botanique. Les textes, d'au maximum 1200 signes, espaces inclus, sont à remettre jusqu'au 30 novembre et seront réunis dans un livre. ●

→ Pour en savoir plus

Rendez-vous sur www.decriremaville.ch/neuchâtel ou samedi 4 septembre de 14 h à 16 h au Jardin botanique de Neuchâtel

DANSE CONTEMPORAINE

Une performance d'Alexandra Bachzetsis au son du rébétiko

Sur un grand damier, trois complices s'attirent, se ratent et se mésinterprètent. En collaboration avec l'Association Danse Neuchâtel, le Centre d'art Neuchâtel accueille « Private Song », une pièce de la danseuse et chorégraphe Alexandra Bachzetsis, qui déconstruit les codes culturels traditionnels et contemporains. Au travers notamment du rébétiko, musique populaire grecque, elle questionne notre relation aux genres et aux corps en représentation. ●

→ Centre d'art Neuchâtel

Rue des Moulins 37
Les 4 et 5 septembre, sa à 20 h, di à 18 h
Réservations : info@danse-neuchatel.ch

SPORT

La session d'automne des « Midi Tonus » est ouverte

Et si vous vous remettiez au sport ? En collaboration avec le Service des sports de la Ville de Neuchâtel, différents clubs et acteurs sportifs du littoral proposent pas moins de 54 cours d'initiation dans 37 disciplines différentes, à petit prix, pendant la pause de midi. Et plusieurs nouveautés ont fait leur apparition dans cette session d'automne : curling, rock'n'roll, Abdo Xpress ou nordic populsing, il y en a pour tous les goûts ! ●

→ Dès le 6 septembre sur tout le Littoral

Programme et inscriptions : www.lessports.ch



Les représentations se tiendront sur l'ancienne piscine de Dürrenmatt. PHOTOS: SP

THÉÂTRE

Le Procès pour l'ombre de l'âne

« Si je loue un âne, j'ai son ombre avec. - Ah non ! L'ombre n'est pas comprise dans le prix, ça vous fera un supplément. » Dans le cadre du centenaire de la naissance de Friedrich Dürrenmatt, l'association Spectacleexpo et le théâtre Tumulte présentent « Le procès pour l'ombre de l'âne », une comédie oscillant entre burlesque et tragicomique, qui s'achève sur une bataille à l'issue cataclysmique. À l'origine pièce radiophonique pour 37 personnages, ce texte de Dürrenmatt sera porté sur scène par cinq comédien-ne-s - dont Monique Ditisheim, Catherine Grand, Stella Giuliani et Jean-Philippe Hoffman - dans une adaptation signée par le metteur en scène Guy Delafontaine. Les représentations se tiendront à La Piscine, la nouvelle scène en plein du Centre Dürrenmatt Neuchâtel. ●

→ Du 4 au 19 septembre, les samedis à 15 h 15 (sauf le 18.09, à 17 h) et les dimanches à 11 h 15
Réservations par mail à ombredelane@gmail.com ou au 078 251 13 73

CIMETIERE DE BEAUREGARD

« Jardin d'hiver » : un spectacle poétique sur le deuil et l'absence



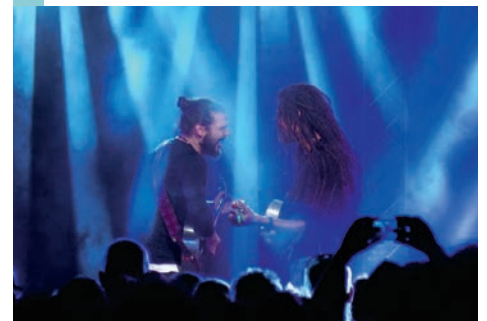
Créé par le collectif Delta Charlie Delta, ce spectacle sensible entre théâtre, danse, cirque et musique, emmènera les spectateurs en balade dans le cimetière de Beauregard, pour questionner, le temps d'une représentation, les liens entre les morts et les vivants. De multiples personnages se croisent, se complètent et se contredisent, cherchant un ton, un langage, pour dire le vide, le deuil, l'absence, et parler de leurs morts, au présent. ●

→ Cimetière de Beauregard

Entrée principale
Me 8 et je 9 septembre à 18h30
Réservations www.maisonduconcert.ch
ou 032 724 21 22

MUSIQUE

Le Corcelles Resound Festival, entre jazz, reggae et cor des Alpes



Le KVO donne rendez-vous dans le vieux bourg de Corcelles pour la 2^e édition du Resound Festival. Au programme : du cor des Alpes avec le Rabus Alphorn Duo, du reggae, le nouveau quartet du Neuchâtelois Michel Faragalli, entre jazz, rock et musiques de monde, et The Two, un duo helvético-mauricien de blues que tout le monde s'arrache. Les réservations sont vivement recommandées pour ces deux derniers concerts, qui se tiendront entre les murs du KVO. ●

→ KVO

Rue de la Cure 2, Corcelles
Samedi 4 septembre dès 18h30
Infos : www.o-kvo.ch
Réservations : kvomusic@spcln.ch

Source **d'éNERgies** positives pour votre région

Engagez-vous avec nous en faveur
du développement durable !

- ✓ Choisissez un courant vert et local
- ✓ Faites le pas du photovoltaïque
- ✓ Chauffez-vous de manière éco-logique

Offre gratuite et sans engagement
viteos.ch / 032 886 0 886

viteos
toutes vos énergies

GARAGE - CARROSSERIE

JEANNERET

2037 MONTMOLLIN

Véhicule de prêt
GRATUIT



TOYOTA spécialiste

032 731 20 20

SolarTech

ENGINEERING SA

Rejoignez le système solaire

0848 003 848

www.solartech-engineering.ch

INFORMATIQUE
POUR PME

S y s C o®

0 3 2 7 3 0 1 1 1 0

INFO@SYSCO.SWISS

 **Gindraux
Fenêtres**

Votre Fenêtrier®
neuchâtelois depuis 1907

gindraux.ch

100% suisse
Fabrication et pose par nos soins



CULTURE LA NOUVELLE DEMI-SAISON DU POMMIER S'ACCOMPAGNE DE PLUSIEURS NOUVEAUTÉS

Le Pommier fait peau neuve

Connu sous de multiples appellations, le théâtre dévoile sa nouvelle identité visuelle et s'intitule désormais tout simplement : le Pommier. Sa nouvelle équipe a concocté une demi-saison qui fait la part belle à la création neuchâteloise et propose des «midi théâtre», des soirées slam et une carte blanche à Zoé Cadotsch.

Le Pommier se présente désormais selon une nouvelle identité visuelle. Le nouveau logo représente sa cave voûtée et la pente de la rue devant le théâtre, avec l'envie de mettre en avant des valeurs de proximité. «Le soutien à la création professionnelle neuchâteloise constitue un axe fort de la programmation», souligne Yan Walther, directeur du Pommier. Pas moins de sept créations professionnelles, dont six théâtrales et une musicale, seront à l'affiche durant toute la saison 2021-22. Le Neuchâtelois Sandro De Feo met notamment en scène «Le vicomte pourfendu», une création destinée au jeune public à découvrir du 15 au 19 septembre prochain.

CARTE BLANCHE

Chaque nouvelle demi-saison, le Pommier donnera carte blanche à un ou une artiste, afin qu'il ou elle propose plusieurs projets ou invite ses propres coups de cœur. Pour la première qui se tiendra en novembre, Zoé Cadotsch a eu l'idée un peu folle de créer un Centre international d'archivage de l'anecdote pour lequel elle a recueilli des anecdotes du monde entier et auprès de plusieurs Neuchâtelois-es. La metteuse en scène vaudoise donnera le coup d'envoi de cette nouvelle formule à l'occasion d'une performance hors-murs au bar de l'Univers, vendredi 10 septembre.

ART ET VIN

Le Pommier continuera de proposer des expositions, mêlant l'art et le vin. «Une fois par demi-saison, un encaveur de la région dévoilera ses vins, qui seront présentés et servis au bar du Pommier», précise Yan Walther. La première exposition mettra en lumière le travail de Noémie Doge dès le 9 septembre. Et dans un esprit de promotion de la région, le Pommier encourage aussi son public neuchâtelois à se rendre à La Chaux-de-Fonds pour assister au concert «Wohin?» de Christoph Grund par le Nouvel Ensemble Contemporain, samedi 2 octobre au Temple Allemand. Un transport en bus est organisé au départ du Pommier et un apéro est offert.

En somme, le Pommier souhaite toucher une large frange de la population en proposant une programmation éclectique. «Nous avons un rôle spécifique à jouer au service de la population dans le paysage artistique neuchâtelois. Nous sommes complémentaires à l'offre théâtrale existante. Il y a une place à prendre dans la création contemporaine», estime Yan Walther, qui a repris la direction de l'institution en janvier dernier. Et la pandémie n'a pas ménagé la nouvelle équipe du Pommier, qui se réjouit d'accueillir le public. «Dans l'attente de nouvelles mesures du Conseil fédéral, nos spectacles sont accessibles moyennant une jauge réduite à 60 places contre les 90 habituelles», indique le directeur. ● AK

→ Infos et billetterie en ligne: www.lepommier.ch



Bienvenue au Pommier! La nouvelle équipe au complet, de g. à d.: Milena Brischoux, assistante communication, Yan Walther, Robin Santoli, responsable du bar, Constance Ayusawa, responsable de la communication, et Cédric Marillier, responsable administratif. PHOTOS: DAVID MARCHON

Au théâtre pendant la pause de midi



Le concept «Midi théâtre» débarque à Neuchâtel! Le Pommier propose à la fois un spectacle et un repas, le tout en 60 minutes. De quoi s'évader durant la pause de midi, en découvrant des pièces conçues tout spécialement pour ce format. «Il s'agit de spectacles courts, très enlevés, poétiques, drôles. Pour l'occasion, la scène du Pommier se dévoilera sous la forme d'un café-théâtre avec une scène à plat, hyper-modulable», explique Yan Walther, directeur du Pommier. La première aura lieu mercredi 29 septembre à 12h15 avec une pièce de László Krasznahorkai, interprétée par la compagnie Invitez le Monde! Midi théâtre est une association qui regroupe dix théâtres romands. Chaque institution choisit une compagnie locale à mettre en avant. Celle-ci présente ensuite son spectacle lors d'une tournée auprès des autres théâtres partenaires. ●

Trois minutes sur scène dans une ambiance bienveillante



Pour la rentrée, le Pommier se met au slam! Lors de soirées gratuites, toute personne âgée de plus de 16 ans peut monter sur scène pour partager un texte dans la bienveillance, sans jugement d'aucune nature. «La scène est libre, mais pas pour y faire n'importe quoi. Les règles sont simples: les participant-e-s ont chacun droit à trois minutes pour dire un texte ou partager une expérience de vie, une poésie», explique Yan Walther, qui fait lui-même du slam. Et d'ajouter: «il s'agit d'un outil génial pour animer une ville! Cet art donne parfois lieu à des textes bouleversants au sujet de la réalité des gens. Ces soirées nous permettront de mener un travail socio-culturel et d'accueillir plusieurs publics cibles qui n'ont pour la plupart jamais mis les pieds au Pommier». Et pour commencer de la meilleure des manières, le Pommier invite le célèbre slameur Capitaine Alexandre en exclusivité suisse jeudi 23 septembre à 20h. ●

CENTRE-VILLE DE NOUVEAUX LIEUX DE DÉTENTE SE LAISSENT APPRÉCIER

La zone piétonne où il fait



Depuis le 2 août, la zone piétonne est délimitée par de nouveaux bancs jaunes. Leur particularité? Ils pivotent pour limiter l'accès des véhicules à la zone piétonne. A l'essai durant un an, cette mesure a été mise en place par la Ville de Neuchâtel et plébiscitée par les acteurs du centre-ville, afin de renforcer sa convivialité. Ces nouveaux bancs sont agrémentés de différents espaces de détente végétalisés propices aux rencontres. Le résultat est très apprécié par la population et les touristes.

PHOTOS: VILLE DE NEUCHÂTEL



véritables gardiens de la zone piétonne, les bancs jaunes limitent l'accès des véhicules aux heures de livraison autorisées. Mais ils constituent aussi des espaces de détente prisés, comme en témoignent ces deux amies discutant tranquillement au milieu de la rue du Bassin. «En phase de test pour un an, ces bancs feront l'objet d'un bilan, par le biais d'un sondage publié d'ici le printemps 2022», a déclaré la conseillère communale Violaine Blétry-de Montmollin, en charge de l'économie (photo de gauche).

Que ce soit sur la Grand-Rue ou à quelques pas du lac, un air de vacances souffle sur la vieille-ville comme sur la place du Port. Palmiers, bananiers et pergolas apportent une touche exotique aux aménagements éphémères créés avec des palettes CFF joyeusement colorées. Profitez-en! ●

→ Toutes les infos: www.neuchatelville.ch/zonepietonne

bon vivre





messeiller
Lakeside Printhouse
www.messeiller.ch

imprimer-éditer
c'est chez Messeiller!



impression offset et numérique
rapide • efficace • attrayant



Boostez votre
communication!
079 408 56 05

 SBB CFF FFS



Travaux sur la ligne Neuchâtel–La Chaux-de-Fonds.

Pour améliorer votre mobilité, nous modernisons notre infrastructure ferroviaire. Des travaux sur la ligne entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds nécessitent une interruption permanente du trafic ferroviaire depuis le 1^{er} mars et jusqu'au 31 octobre 2021.

Veillez vérifier l'horaire en ligne sur cff.ch ou dans l'appli Mobile CFF juste avant votre voyage. Plus d'informations sur cff.ch/travaux-neuchatel.

Les trains CFF et BLS sont remplacés par des bus entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Les horaires des trains sont modifiés entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle et des bus de remplacement circulent pour Morteau.



Dédommagement: si vous êtes titulaire d'un abonnement général, n'oubliez pas de déposer votre demande.

Si vous possédez un abonnement et si vous voyagez entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, vous pouvez bénéficier d'un dédommagement financé par le canton de Neuchâtel, les CFF et le BLS. Nous vous encourageons ainsi à continuer à utiliser les transports publics pour vos déplacements.

Les conditions pour obtenir le dédommagement sont les suivantes:

- Être titulaire d'un abonnement Onde Verte (dès 3 zones), d'un abonnement de parcours, d'un abonnement modulable ou d'un abonnement général, annuel ou mensuel.
- Voyager avec votre abonnement entre Neuchâtel et Les Geneveys-sur-Coffrane et au-delà ou entre La Chaux-de-Fonds et Les Hauts-Geneveys et au-delà.
- Voyager avec votre abonnement durant au moins 4 mois (120 jours) pendant la période de fermeture de la ligne, du 1^{er} mars au 31 octobre 2021.

Si vous êtes titulaire d'un abonnement Onde Verte, d'un abonnement de parcours ou d'un abonnement modulable, vous n'avez aucune démarche à faire. Vous recevrez votre dédommagement par courrier personnalisé d'ici le mois de décembre 2021.

Si vous êtes titulaire d'un abonnement général, vous devez déposer une demande de dédommagement jusqu'au 30 novembre 2021 en remplissant un formulaire en ligne. Vous devez y indiquer votre activité (les activités donnant droit au dédommagement sont les suivantes: salarié, indépendant, apprenti, étudiant, écolier ou bénévole). Une attestation du lieu de votre activité fournie par votre employeur, société, patron, école professionnelle, établissement d'études, établissement scolaire ou organisation de bénévolat est également requise. Vous recevrez votre dédommagement par courrier personnalisé d'ici le mois de décembre 2021.

Sur la page cff.ch/travaux-neuchatel, vous pouvez consulter les conditions d'octroi et les montants des dédommagements et, si vous êtes titulaire d'un abonnement général, y déposer votre demande en remplissant le formulaire en ligne.

CLIMAT RETOUR SUR UNE CRUE RECORD DU LAC DE NEUCHÂTEL, VUE DE L'INTÉRIEUR

Un été les pieds dans l'eau

L'été 2021 a mobilisé intensément les services de sécurité. Après les ravages de Cressier le 22 juin, c'est le lac qui est entré en crue en juillet, exigeant un travail d'anticipation et d'organisation rigoureux. Journal de bord des opérations.

Lundi 12 juillet: Il pleut. Beaucoup. Depuis des jours et des jours, de quoi remplir le lac de Neuchâtel, affirme MétéoSuisse. Les grands fleuves, l'Aar, le Rhin gonflent dangereusement. Les rivières neuchâteloises restent calmes, mais les services de sécurité veillent. 14 juillet: Il a encore plu des seilles. A St-Blaise, le Ruau déborde. Le lac de Biemme inquiète, celui de Neuchâtel passe en niveau 2: «danger limité».

15 juillet: les autorités cantonales de Neuchâtel, Vaud et Fribourg appellent les usagers des rives à la prudence. Les communes gèrent la situation sur le terrain. L'Organe de conduite régional du littoral (OCRg) entre en scène. Nom de code de l'événement: LAGO 2021. L'OCRg, mis en place par la Ville, a pour but de réunir et de coordonner les différents acteurs: sécurité (pompiers, police, protection civile...), infrastructures (eau, électricité, routes, arbres...), communication, etc.

16 juillet: Il monte le lac, même si le niveau de crue de référence (430.50 m) n'est pas encore atteint. La navigation de plaisance est interdite. Grâce à l'expérience de la crue de 2015, la Ville anticipe les lieux à risque. Le centre commercial de la Maladière décide d'inonder le deuxième sous-sol du parking afin de stabiliser le bâtiment.

17 juillet: Le ciel offre un répit bienvenu, mais les services ne relâchent pas l'effort. Il faut sécuriser



La capitainerie du Nid-du-Crô inondée, le 18 juillet, avec le bateau de sauvetage «L'Oriette» au ponton immergé. PHOTO: FLORIAN CHÉDEL

les installations électriques, les infrastructures informatiques, la station d'épuration. Dans la nuit, le parking de la Maladière est mis en eau.

18 juillet: Niveau record atteint avec 430,74 mètres. C'est plus que la montée de 2015, moins toutefois que celle de 1944. Mais difficile de comparer car c'était avant la deuxième correction des eaux du Jura. Le lac monte moins vite. On s'inquiète maintenant de ce que des arbres aux racines inondées puissent s'effondrer sur des promeneurs.

19 juillet: La situation s'est stabilisée enfin! Mais les autorités préviennent, la décrue sera lente. A Monruz, il faudra un mois pour que la plage rouvre à la baignade. Cependant dès le 22 juillet, elle est à nouveau autorisée dans de nombreux lieux. Pas de blessé-e-s à déplorer, c'est l'essentiel, mais les dégâts matériels sont importants. Le 28, LAGO 2021 est terminé. Les entités partageront bientôt leur expérience, pour mieux faire face à la prochaine crise. ● EG



Les pompiers au rendez-vous

Commandant de la région de défense incendie du Littoral, Florian Chédel pose le cadre: «A Cressier, nous étions dans l'urgence avec danger imminent. La crue, c'est différent. On ne peut pas empêcher le lac de monter, mais on doit anticiper les fuites d'hydrocarbure, sécuriser les installations électriques, etc. Environ quarante interventions ont été nécessaires, avec la mobilisation d'une vingtaine de pompiers volontaires et professionnels.» ●



Sécuriser les infrastructures

Ingénieur communal, Antoine Benaclouche a mouillé sa chemise: «C'était la première fois que nous inondions le parking de la Maladière et que nous utilisions une vis d'Archimède pour évacuer les eaux traitées de la step. Grâce aux mesures prises, cette dernière a pu fonctionner au mieux. Nous avons aussi évacué les gravats accumulés dans le Ruz-Châtru pour éviter qu'il ne déborde, et continuons à consolider les berges.» ●



Rien n'est laissé au hasard

Récemment nommée cheffe d'état major de l'OCRg, Carole Tritten a pu mettre rapidement ses compétences en pratique, de Cressier à la crue du lac: «Mon rôle, avec le chef de l'OCRg Frédéric Mühlheim, est de coordonner l'action des différentes entités impliquées, comme une cheffe d'orchestre. Pour moi, la mission a été accomplie, aussi grâce à l'excellente collaboration qui régnait entre tous.» ●

ARRÊTÉ DE CONVOCATION DES ÉLECTRICES ET DES ÉLECTEURS

Votation fédérale et cantonale

Les électrices et les électeurs sont appelés à se prononcer sur

1) la votation fédérale sur:

- a) l'initiative populaire du 2 avril 2019 «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital»;
- b) la modification du 18 décembre 2020 du code civil suisse (Mariage pour tous);

2) la votation cantonale sur la loi du 2 septembre 2020 sur la reconnaissance d'intérêt public des communautés religieuses (LRCR).

le 26 septembre 2021

vu la décision du Conseil fédéral de soumettre deux objets à la votation populaire du 26 septembre 2021, du 18 mai 2021;

vu la loi fédérale sur les droits politiques, du 17 décembre 1976;

vu la loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger, du 26 septembre 2014;

vu la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 17 février 2003;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat, du 5 juillet 2021 sur la proposition de sa présidente,

le Conseil communal précise:

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les électrices et les électeurs peuvent voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.

Le vote par correspondance ne peut être pris en considération que si les électrices et les électeurs introduisent le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante et le mettent, **avec leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance**, dans l'enveloppe de transmission, **à affranchir**.

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'Administration communale **le dimanche 26 septembre 2021 à 10h, au plus tard**.

VOTE AU BUREAU ÉLECTORAL

Le scrutin sera ouvert **le dimanche 26 septembre 2021 aux bureaux électoraux de 10h à 12h**:

à l'Hôtel de Ville de Neuchâtel, Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 2000 Neuchâtel;

au Bureau d'accueil de Corcelles-Cormondèche, Rue de la Croix 7, 2035 Corcelles;

au Bureau d'accueil de Peseux, Rue Ernest-Roulet 2, 2034 Peseux;

au Bureau d'accueil de Valangin, Collège, Chemin du collège 1, 2042 Valangin.

Peuvent exercer leur droit de vote les électrices et

électeurs qui se présentent personnellement, **dans la mesure où le vote par procuration n'est pas autorisé**, munis de leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance. **Aucun vote ne sera accepté sans la carte de vote.**

PERSONNES ÂGÉES, MALADES OU HANDICAPÉES

S'ils en font la demande au bureau électoral au 032 717 72 36, jusqu'au dimanche matin 26 septembre 2021, à 11 heures, les électrices et les électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

L'électrice ou l'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir lui-même les actes nécessaires à l'exercice de son droit de vote peut se faire assister, à son domicile ou au local de vote, par deux membres au moins de bureau électoral.

QUI PEUT VOTER?

Ont le droit de prendre part à la votation fédérale:

- a) les Suissesses et les Suisses, âgé-e-s de 18 ans révolus, domicilié-e-s dans la commune, si elles ou ils ne sont pas, en raison d'une incapacité durable de discernement, protégé-e-s par une curatelle de portée générale ou par un mandat pour cause d'inaptitude
- b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgé-e-s de 18 ans révolus, lorsqu'elles ou ils en ont fait la demande à la commune, si elles ou ils sont originaires de celle-ci ou si elles ou ils y ont eu leur domicile, à moins qu'elles ou ils ne soient déjà enregistré-e-s dans une autre commune suisse.

Ont le droit de prendre part à la votation cantonale:

- a) les Suissesses et les Suisses, âgé-e-s de 18 ans révolus, domicilié-e-s dans la commune, si elles ou ils ne sont pas, en raison d'une incapacité durable de discernement, protégé-e-s par une curatelle de portée générale ou par un mandat pour cause d'inaptitude;

- b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgé-e-s de 18 ans révolus, lorsqu'elles ou ils en ont fait la demande à la commune, si elles ou ils sont originaires de celle-ci ou si elles ou ils y ont eu leur domicile, à moins qu'elles ou ils ne soient déjà enregistré-e-s dans une autre commune suisse;
- c) les étrangères et les étrangers, âgé-e-s de 18 ans révolus, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui sont domicilié-e-s dans le canton depuis au moins cinq ans.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électrices et les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Service de la population et des quartiers, jusqu'au vendredi 24 septembre 2021:

au Contrôle des habitants de Neuchâtel, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2000 Neuchâtel, 032 717 72 20
 au Bureau d'accueil de Corcelles-Cormondèche, Rue de la Croix 7, 2035 Corcelles, 032 886 53 00
 au Bureau d'accueil de Peseux, Rue Ernest-Roulet 2, 2034 Peseux, 032 886 59 01
 au Bureau d'accueil de Valangin, Collège, Chemin du Collège 1, 2042 Valangin, 032 857 21 21

Les électrices et les électeurs peuvent obtenir de plus amples informations sur les modalités du scrutin:

en se référant aux fascicules d'explications envoyés avec le matériel de vote ainsi qu'aux divers articles parus dans la presse;
 en contactant le Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032 717 72 20;
 en visitant le site internet du canton de Neuchâtel à l'adresse www.ne.ch/vote. ●

Neuchâtel, le 30 août 2021

Au nom du Conseil communal:

Violaine Blétry-de Montmollin, présidente
 Daniel Veuve, chancelier

ENQUÊTES PUBLIQUES

Demande de Monsieur Marco Dos Santos, architecte à Marin-Epagnier (bureau OS architectes), d'un permis de construire pour les travaux suivants: Mise en conformité des aménagements extérieurs à l'avenue du Vignoble 34, article 1248 du cadastre de La Coudre, SATAC 111706, pour le compte de Madame Mathilde Gisler. Les plans peuvent être consultés du 3 septembre au 4 octobre 2021, délai d'opposition. ●

Demande de Monsieur Serge Gard, architecte à Fenin (Maison d'architecture Serge Gard SA), d'un permis de construire pour les travaux suivants: Transformation d'une maison individuelle, création d'un logement dans les combles et installation d'une PAC extérieure au chemin du Pertuis-du-Sault 10, articles 1951 et 1953 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 111086, pour le compte de Madame et Monsieur Séverine et Jürg Haefeli. Les plans peuvent être consultés du 3 septembre au 4 octobre 2021, délai d'opposition. ●

Demande de Monsieur Pascal Stirnemann, architecte à Couvet (bureau Pascal Stirnemann SA), d'un permis de construire pour les travaux suivants: Transformation de 2 balcons, création d'une terrasse et d'un velux au chemin des Meuniers 2, article 4115 du cadastre de Peseux, SATAC 111731, pour le compte de Madame et Monsieur Fabienne et Eduardo Santoli. Les plans peuvent être consultés du 3 septembre au 4 octobre 2021, délai d'opposition. ●

Demande de Monsieur Quentin Zbinden, architecte à Neuchâtel (bureau Viteos SA), d'un permis de construire pour les travaux suivants: Installation d'une pompe à chaleur air-eau d'une puissance de 11.6 kW au chemin du Cudeau-du-Haut 11, article 4594 du cadastre de Corcelles-Cormondèche, SATAC 112080, pour le compte de Madame et Monsieur Nadine et Philippe Perrin. Les plans peuvent être consultés du 3 septembre au 4 octobre 2021, délai d'opposition. ●

Demande de Monsieur Pascal Kohler, architecte à Peseux (bureau ac architectes SA), d'un permis de construire pour les travaux suivants: Construction d'une piscine enterrée et d'une poolhouse à la rue de la Cure 28, article 3915 du cadastre de Cormondèche, SATAC 111762, pour le compte de Madame et Monsieur Chantal et Christian Milz-Berger. Les plans peuvent être consultés du 27 août au 27 septembre 2021, délai d'opposition. ●

Demande de Madame Helena Nidecker, d'un permis de construire pour les travaux suivants: Cabine de sauna fixée sur une plate-forme flottante arrimée au fond du lac au quai Louis-Perrier, article 3 du domaine public du cadastre de Neuchâtel, SATAC 111223. Les plans peuvent être consultés du 20 août au 21 septembre 2021, délai d'opposition. ●

Demande de Monsieur Charles Michel de l'Association des Profortins de Neuchâtel, d'un permis de construire pour les travaux suivants: Changement d'affectation sans travaux d'un ancien ouvrage militaire souterrain au lieu-dit Sous la Cerna, article 395 du cadastre de Valangin, SATAC 111991. Les plans peuvent être consultés du 20 août au 21 septembre 2021, délai d'opposition. ●

Demande de Monsieur Pierre Sägesser, architecte à Peseux (Atelier d'architecture Pierre Sägesser et Philippe Milani), d'un permis de construire pour les travaux suivants: Transformation et rénovation d'une maison villageoise à la Grand-Rue 21, article 1153 du cadastre de Corcelles-Cormondèche, SATAC 110112, pour le compte de la Société Alfinco Sàrl. Les plans peuvent être consultés du 20 août au 21 septembre 2021, délai d'opposition. ●

Demande de Monsieur Samuel Jacquet de la Société Finergy SA, d'un permis de construire pour les travaux suivants: Installation photovoltaïque au sol au chemin de la Favarge 48, article 732 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 111032. Les plans peuvent être consultés du 13 août au 13 septembre 2021, délai d'opposition. ●

Demande de Monsieur Martin Mouzo, architecte à Corcelles (bureau my architectes sàrl), d'un permis de construire pour les travaux suivants: Assainissement des locaux sanitaires de la partie Ouest du bâtiment à la Place Numa-Droz 2, article 3431 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 111619, pour le compte de Poste Immobilier Management et Services SA. Les plans peuvent être consultés du 20 août au 21 septembre 2021, délai d'opposition. ●

Demande de Monsieur Yann Ferry, architecte à Corcelles (bureau FP architectes), d'un permis de construire pour les travaux suivants: Reconstruction d'une annexe et assainissement de l'enveloppe à la rue des Parcs, article 6029 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 110758, pour le compte de SS Obrist. Les plans peuvent être consultés du 20 août au 21 septembre 2021, délai d'opposition. ●

Demande de Monsieur Julien Dubois, architecte à La Chaux-de-Fonds (bureau Julien Dubois Architectes SA), d'un permis de construire pour les travaux suivants: Installation d'un container de chantier provisoire à la rue de Monruz 2, article 3149 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 111888, pour le compte de Pilotage Gouttes d'Or SA. Les plans peuvent être consultés du 20 août au 21 septembre 2021, délai d'opposition. ●

Demande de Monsieur Emmanuel Rey, architecte à Neuchâtel (bureau Bauart architectes et urbanistes SA), d'un permis de construire pour les travaux suivants: Rénovation du rez-de-chaussée et d'un sous-sol d'un immeuble locatif à la rue des Troncs 12, article 10968 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 111605, pour le compte de Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 20 août au 21 septembre 2021, délai d'opposition. ●

Demande de Monsieur Claude-Alain Fahrny, architecte à Neuchâtel (bureau FAHRNY ARCHITECTES SA), d'un permis de construire pour les travaux suivants: Ouverture d'une fenêtre en façade Sud-Ouest et modification des aménagements extérieurs à la Rue de la Vy-d'Etra 28, article 1480 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 111981, pour le compte de Monsieur Roland Pioncioni. Les plans peuvent être consultés du 20 août au 21 septembre 2021, délai d'opposition. ●

Demande de Monsieur Quentin Zbinden, architecte à Neuchâtel (Viteos SA), d'un permis de construire pour les travaux suivants: Installation de capteurs thermiques en ajout à la Cité Suchard 8A, article 14356 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 111982, pour le compte de PPE Cité Suchard. Les plans peuvent être consultés du 20 août au 21 septembre 2021, délai d'opposition. ●

Demande de Monsieur Léo Cuhe, architecte à Neuchâtel (Atelier d'architecture Bär SA), d'un permis de construire pour les travaux suivants: Installation d'une PAC à l'extérieur au chemin de la Favarge 30, article 3159 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 111528, pour le compte de Monsieur et Madame Clément et Irene Besso. Les plans peuvent être consultés du 6 août au 6 septembre 2021, délai d'opposition. Prolongation de l'enquête publique du 20 août au 21 septembre 2021. ●

→ **Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi. Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés à l'Office des permis de construire, faubourg du Lac 3, 2^e étage. Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.**

OFFICE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

DÉFI SPORTIF

Stop à la violence faite aux femmes!

Le Zonta Club de Neuchâtel invite la population à se joindre à ses membres pour relever un défi sportif de taille: le «Bike and Hike to Zermatt BH2Z». A pied ou à vélo, les participant-e-s ont la volonté de diffuser le message «Non à la violence faite aux femmes». Durant trois jours, ils parcourront trois étapes à travers trois cantons pour rallier Zermatt, où se tiendra la conférence de District qui réunit huit pays européens. Le coup d'envoi de la première étape entre Neuchâtel et Lausanne sera donné mardi 21 septembre à 8h15 sur l'esplanade du Mont-Blanc en présence notamment de la conseillère communale Nicole Baur et du conseiller d'Etat Laurent Favre. Les étapes suivantes auront lieu mercredi 22 septembre entre Lausanne et Martigny, puis jeudi 23 septembre entre Martigny et Zermatt. ●

→ Inscriptions ouvertes au public pour tout ou partie du parcours sur <http://balcon-du-jura.zonta.ch/bh2-zermatt/>

CONFÉRENCE

Vivre ensemble autrement

La toute nouvelle association Preau (pour la promotion de réflexions sur l'environnement, l'architecture et les urbanités) invite le public à participer à son premier événement culturel, en partenariat avec les Conviviabules de la coopérative d'En Face. Au programme de la soirée, une conférence sur le thème des coopératives d'habitation avec visite des lieux, suivie d'une discussion en présence des habitant-e-s de la coopérative et de l'architecte Gilbert Woern auteur du bâtiment. Il s'agit de donner un aperçu du modèle alternatif qui propose les coopératives d'habitation, du processus pour les mettre sur pied et de l'impact qu'elles ont sur le mode de vie de leurs habitant-e-s. **Mercredi 8 septembre à 18h**, rue Edmond-de-Reynier 3. ●

→ L'événement est gratuit et ouvert à tous, sur inscription à association@preau.ch

SENIORS

Rester mobile à tout âge

Cet automne, la Ville de Neuchâtel et ses partenaires organisent plusieurs cours de mobilité gratuits destinés aux seniors d'âge divers. Un «cours de mobilité» permettra de s'initier à toutes les innovations en matière de transport public (usage du smartphone), de combiner les modes de transports et de voyager en toute sécurité. Jeudi 16 septembre, 13h30-17h, Musée d'histoire naturelle de Neuchâtel. Inscription obligatoire jusqu'au 9 septembre chez ProSenectute Arcjurassien: 032 886 83 39 ou prosenectute.delemont@ne.ch.

En rollator dans le bus? Pas de problème! Un cours en trois volets est organisé les 14, 21 et 28 septembre de 14h30 à 16h30, à la Fondation pour la construction de maisons locatives pour personnes âgées (FMPA), rue de la Dîme 72 à Neuchâtel. S'inscrire jusqu'au 7 septembre auprès de Brigitte Brun, déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé: brigitte.brun@ne.ch, 032 717 78 30. Un plan de protection sanitaire est prévu. ●

ello CINÉ

Le jeudi, les clients **ello** bénéficient
de **deux places pour le prix d'une**
dans les cinémas neuchâtelois.

Et toi? :)

1 = 1
PLACE
ACHETÉE PLACE
OFFERTE*

*conditions de l'offre sous ello.ch/plus

ello |  upc

ello.ch/plus

LÉGISLATURE 2020-2024 - ANNÉE ADMINISTRATIVE 2021

Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel

Lundi 6 septembre 2021 à 18 h 30 – Séance n° 9

Au Château, salle du Grand Conseil

En début de séance: assermentation des nouveaux membres du Conseil général et des membres suppléant-e-s

Ordre du jour

A. Rapports

21-020 Rapport du Conseil communal

concernant l'achat de camions et l'installation de conteneurs enterrés sur le nouveau territoire communal

21-021 Rapport du Conseil communal

concernant une demande de crédit cadre 2021-2025 pour le renouvellement des véhicules et machines de la voirie et des parcs et promenades

21-204 Rapport d'information conjoint

de la Commission culture, intégration et cohésion sociale du Conseil général et du Conseil communal – Marques mémorielles et réponse aux pétitions concernant le monument de David de Pury

21-023 Rapport du Conseil communal

concernant le remplacement de la pelouse synthétique du stade de football de Pierre-à-Bot

21-024 Rapport du Conseil communal

concernant une demande de crédit budgétaire pour la reprise des activités de la structure d'accueil extrafamilial de Valangin

21-025 Rapport du Conseil communal

concernant une demande de crédit pour le remplacement de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières

B. Autres objets

20-612 Interpellation du groupe PLR intitulée «Surfaces de travail administratif: meilleure efficacité possible?» - Réponse écrite du Conseil communal du 3 mai 2021**21-604 Interpellation du groupe PLR** intitulée «Pour un soutien du tissu corporatif et l'organisation d'une fête populaire» - Réponse écrite du Conseil communal du 16 août 2021**21-605 Interpellation du groupe VertsPopSol** intitulée «Des pompes à vélo dans chaque quartier?» - Réponse écrite du Conseil communal du 11 août 2021**21-607 Interpellation du groupe PLR** intitulée «Promenade au bord du lac: pour une mobilité douce et harmonieuse» - Réponse écrite du Conseil communal du 11 août 2021**21-608 Interpellation des groupes vert'libéral et VertsPopSol ainsi que de Mme Patricia Sörensen (soc)** intitulée «Différence de vision entre le règlement d'urbanisme actuel et le projet PAL concernant le coteau subiéreux»**21-503 Postulat du groupe vert'libéral** intitulé «Pour un contrôle interne des dépenses»**21-304 Motion du groupe socialiste** intitulée «Construction de deux halles de gymnastique

triple à Peseux et vers l'université de Neuchâtel» - Demande de traitement prioritaire

Pour mémoire

18-402 18-403 18-404 Propositions de M^{mes}

et MM. Amélie Blohm Gueissaz, Jonathan Gretillat, Christophe Schwarb, Sylvie Hofer-Carbonnier, Nicolas de Pury et Dimitri Paratte, portant sur la modification du Règlement général de la commune de Neuchâtel

*Déposées le 18 juin 2018 et inscrites à l'ordre du jour pour la première fois lors de la séance du 2 juillet 2018***Selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, ces propositions seront traitées dans le cadre de l'examen, par le Bureau, du projet de règlement général.****19-406 Proposition du groupe socialiste**

intitulée «Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel»

*Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la première fois lors de la séance du 11 novembre 2019**Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020.***Renvoi à la Commission du développement durable, de la mobilité et des infrastructures/ Commission du développement urbain, de l'économie et du patrimoine bâti (à définir ultérieurement) selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021.** ●

Neuchâtel, le 16 août 2021.

Au nom du Conseil communal:
Violaine Blétry-de Montmollin, présidente
Daniel Veuve, chancelier→ Les rapports relatifs aux objets de l'ordre du jour peuvent être obtenus gratuitement à la Chancellerie communale et sont également disponibles sur le site internet www.neuchatelville.ch ou en scannant ce QR-Code

PROCLAMATION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Lors de sa séance du 30 août 2021, le Conseil communal a proclamé membre suppléant du Conseil général M^{me} **Sandra Schwab**, 6^e viennent-ensuite de la liste Les Verts, Ecologie et Liberté, en remplacement de M^{me} Aixala Gaillard, démissionnaire. ●
Neuchâtel, le 30 août 2021.

Le Conseil communal

NOMINATIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Lors de sa séance du 11 août 2021, le Conseil communal a proclamé élu membre du Conseil général M. Morgan Paratte, suppléant de la liste Parti Socialiste Commune de Neuchâtel, en remplacement de M^{me} Béatrice Duvillard, démissionnaire. Il a proclamé élu-e-s membres suppléant-e-s:- M^{me} Ariane Huguenin, 3^e des viennent-ensuite de la liste Parti Socialiste Commune de Neuchâtel, en remplacement de M. Morgan Paratte, élu membre du Conseil général;- MM. Sylvain Robert-Nicoud et Mario Vieira, 4^e et 5^e viennent-ensuite de la liste PLR Commune de Neuchâtel, en remplacement de M. Jérôme Bueche et M^{me} Sophie Rohrer, membres suppléants démissionnaires.Dans sa séance du 16 août 2021, le Conseil communal a proclamé élu membre du Conseil général M. Jacques Oberli, suppléant de la liste PLR Commune de Neuchâtel, en remplacement de M^{me} Patricia Borloz, démissionnaire, avec effet au 1^{er} septembre 2021. Il a proclamé élu membre suppléant du Conseil général M. Patrick Auderset, 6^e des viennent-ensuite de la liste PLR Commune de Neuchâtel, en remplacement de M. Jacques Oberli, élu membre du Conseil général, avec effet au 1^{er} septembre 2021. ●

Le Conseil communal

AMÉNAGEMENT URBAIN

Du nouveau aux Portes-Rouges

La Ville va réaménager l'avenue des Portes-Rouges de façon à améliorer la mobilité pour tous les modes et la qualité des espaces publics. Ce projet, de même que la restructuration de la parcelle de la Coop (Plan spécial et permis construire), seront présentés au public jeudi 9 septembre à 19h30, dans l'aula du Collège du Mail, Bellevaux 52 (entrée au nord du bâtiment, rez-de-chaussée), en présence des responsables de la Ville et des concepteurs. En raison de la pandémie, il est obligatoire de s'inscrire d'ici le 6 septembre à urbanisme.neuchatel@ne.ch ou au 032 717 76 60 en indiquant le nom, prénom et numéro de téléphone de chaque participant-e. ●

L'avenue des Portes-Rouges aujourd'hui. PHOTO:SP

Du côté des musées



Nouvelle saison des Collections bestiales

Le Muséum d'histoire naturelle est fier de proposer la quatrième saison de sa web-série Collections bestiales. Les nouveaux épisodes traitent tant du sauvage que du domestique. En compagnie de Damian Veiga, il y est question de parasites, d'adorables chatons mais aussi des joies de la colocation.

Avec ces courtes capsules vidéos, le muséum ambitionne de mettre en lumière des objets des collections, des métiers ou encore des thématiques peu connues de l'activité de l'institution.

Et si le format et le ton jouent les codes des vidéos à succès propres aux réseaux sociaux, le contenu reste totalement validé d'un point de vue scientifique. A découvrir sur la chaîne YouTube du Muséum! ●

→ **Muséum d'histoire naturelle**
Rue des Terreaux 14
Ouvert mardi-dimanche, de 10h à 18h
www.museum-neuchatel.ch



«Sur papier» : finissage dimanche

Pour le finissage de l'exposition «Sur papier», dimanche 5 septembre à 15h, le Musée d'art et d'histoire vous propose une table ronde autour de l'exposition et de la publication en compagnie des artistes Mingjun Luo et Francine Mury et du graphiste Thibaud Tissot. Elle sera suivie d'une séance de dédicace et d'un apéritif, dès 16h. Vous aurez ainsi l'occasion de rencontrer les artistes et de profiter d'un prix préférentiel sur la publication.

Abordant les notions d'espace entre Orient et Occident, de relativisme et d'hybridation identitaire, l'exposition trouve son ancrage dans une dynamique d'écho entre cultures et moyens expressifs, le papier représentant le point de rencontre vers lequel convergent les questions et la démarche des quatre artistes invitées. ●

→ **Musée d'art et d'histoire**
Esplanade Léopold-Robert 1
Ouvert mardi-dimanche, de 11h à 18h
www.mahn@ne.ch



Expo en plein air : Mirages de l'objectif

Au début des années 1950, le jeune photographe et cinéaste neuchâtelois Henry Brandt désire s'ouvrir à d'autres mondes que la Suisse corsetée de l'après-guerre. À la suggestion de Jean Gabus, alors conservateur du Musée d'ethnographie, il se rend au Niger, d'où il ramènera son célèbre film *Les nomades du soleil*. Installée dans le parc du MEN, l'exposition «Mirages de l'objectif» met en scène des images prises en marge de ce documentaire.

Une visite guidée gratuite se tient le jeudi 2 septembre à 12h15. A ne pas manquer non plus, mercredi 22 septembre à 20h15, un débat, suivi d'une projection en plein air des *Nomades du soleil*. Réservations par téléphone au 032 717 85 60 ou par e-mail à reception.men@ne.ch ●

→ **Musée d'ethnographie**
Rue de Saint-Nicolas 4
Ouvert mardi-dimanche, de 10h à 17h
www.men.ch

JARDIN BOTANIQUE

Contrôle des champignons le dimanche

Depuis plus de sept ans, une permanence est organisée chaque automne au Jardin botanique de Neuchâtel afin que la population puisse faire contrôler ses récoltes de champignons. Tous les dimanches de fin août à fin octobre, Gaëlle Monnat, contrôleuse officielle de la VAPKO (Association suisse des organes officiels de contrôle de champignons; www.vapko.ch) vous attend entre 16h et 17h sur la terrasse ou dans la Maison des jardiniers du Jardin botanique pour vous aider à faire le tri entre les champignons de votre panier qui sont comestibles et ceux qui sont impropres à la consommation. Cette prestation gratuite est un service à la population d'une grande utilité car elle évite des indigestions graves. En effet, rien qu'à Neuchâtel on détecte chaque année la présence de champignons mortels dans les paniers des amateurs de plaisirs gastronomiques forestiers. ●



→ **Jusqu'à fin octobre** - Les dimanches de 16h à 17h
Jardin botanique de Neuchâtel - Ch du Pertuis-du-Sault 58 - www.jbneuchatel.ch

MUSÉES DE NEUCHÂTEL

Un nouvel outil promotionnel commun

Afin de valoriser la variété de l'offre muséale du littoral, la Ville de Neuchâtel a lancé cet été le label «Musées de Neuchâtel». Une nouveauté qui se décline par un site internet unique, regroupant toutes les informations pratiques des musées, et par un container interactif itinérant, qui ira à la rencontre du public en proposant des animations hors-murs. Installé pour l'heure à la rue de l'Hôpital, où il restera jusqu'au 26 septembre, il sillonnera ensuite la région neuchâteloise, dans un périple qui sera annoncé sur Instagram et Facebook: @museesdeneuchatel. Le projet réunit à ce jour le Muséum d'histoire naturelle, le Musée d'art et d'histoire, le Musée d'ethnographie, le Centre Dürrenmatt, le Jardin botanique, l'Espace Rousseau de la Bibliothèque publique, le Château et musée de Valangin et le Laténium. ●



→ www.museesdeneuchatel.ch

FANFARE L'ÉCHO DU VIGNOBLE FORME LA RELÈVE

L'école de musique de Peseux recrute



L'orchestre des jeunes de l'Echo du Vignoble, en pleine répétition dans son local de Peseux. PHOTO: SP

La flûtiste Enerjeta Rosselet a repris la tête de L'Echo du Vignoble avec la volonté de recréer un orchestre pour les jeunes de la Côte. Dès l'âge de 6 ans, les enfants ont la possibilité d'essayer différents instruments à vents et percussions en vue de rejoindre l'école de musique de Peseux, en partenariat avec le Conservatoire de musique neuchâtelois.

« **N**ous avons à cœur d'apporter aux jeunes un apprentissage de qualité, dispensé par des professionnels de la musique », relève la cheffe d'orchestre Enerjeta Rosselet. Face à la pénurie de relève, L'Echo du Vignoble a fait appel à la musicienne professionnelle pour tenter de regarnir ses rangs, et surtout pour donner aux plus jeunes le goût de la musique et de la pratique d'un instrument. « C'est un challenge que j'ai accepté de relever avec enthousiasme! Avec la pandémie, nous devons nous réinventer et j'ai pour objectif de créer un nouvel ensemble pour les jeunes, afin de leur permettre de participer à des concerts et des projets artistiques », explique-t-elle.

LES EFFETS POSITIFS DE LA PANDÉMIE

Si la pandémie a eu pour conséquence d'interrompre les concerts et autres animations, elle a tout de même eu des bienfaits pour les jeunes ayant déjà un an ou deux ans de pratique d'un instrument. « Nous avons eu le temps de travailler par petits groupes de deux, ce qui a eu pour effet d'accélérer leur apprentissage. En l'espace d'un an, ils ont fait

de très gros progrès », note Enerjeta Rosselet. Et d'ajouter: « chez les adultes, plusieurs membres de la fanfare ont repris la pratique d'un instrument. J'ai pour ma part commencé le violoncelle ».

RÉPÉTITIONS TOUS LES JEUDIS

Les répétitions de l'Echo du Vignoble ont lieu tous les jeudis à la salle de spectacle de Peseux. Les débutants commencent à 18h30, suivi de l'orchestre des jeunes, puis des adultes membres de la fanfare L'Echo du Vignoble. Chaque génération peut se côtoyer, discuter et échanger sur la musique. « Ce mélange des groupes permet de susciter l'intérêt des plus jeunes et leur donne envie d'aller plus loin », relate Enerjeta Rosselet. Mais ce qui motive encore plus les enfants, ce sont les concerts ou les projets artistiques comme à l'occasion de la fête de la jeunesse notamment. « J'ai à cœur d'organiser un ou deux concerts par année scolaire parce que l'on avance mieux avec un but », estime la cheffe d'orchestre.

LA FANFARE SE RÉINVENTE

Même si l'Echo du Vignoble a connu des années difficiles en matière de fréquentation, elle ne baisse pas les bras. La fanfare est toujours là et a évolué avec son temps. « Nous nous adaptons aux jeunes car ce n'est pas à eux de le faire! Nous proposons un répertoire avec des morceaux plus contemporains, notamment avec des musiques de film », indique la musicienne professionnelle. L'enseignement est ouvert à toutes et tous, tous niveaux confondus. « Mon but est que les plus jeunes comprennent mieux la musique, je souhaite leur transmettre l'envie de jouer », conclut-elle. ● AK

Choisis l'instrument qui te correspond !

L'Echo du Vignoble de Peseux propose un accompagnement dès les premiers débuts jusqu'à l'entrée dans la fanfare. « Les débutants ont la possibilité de venir aux répétitions du jeudi à 18h30 pour essayer différents instruments », précise Enerjeta Rosselet. Avant de rejoindre l'orchestre des jeunes, les enfants dès 6 ans peuvent intégrer l'École de musique de Peseux pour apprendre à jouer d'un instrument. Il s'agit d'un cours de 30 minutes par semaine à suivre au Conservatoire. L'Echo du Vignoble participe aux frais d'écolage. Tous les jeudis à 18h30, les enfants sont encadrés par Enerjeta Rosselet, afin de progresser dans leur apprentissage. « Entre deux répétitions, ils côtoient les jeunes de l'orchestre et échantent avec eux, ce qui les motive à les rejoindre », poursuit la cheffe d'orchestre. ●

Infos: ecoledemusique@echoduvignoble.ch



Lucien, 9 ans, se familiarise avec les partitions en compagnie d'Enerjeta Rosselet. PHOTO: DAVID MARCHON